

**DECISION  
D'ATTRIBUTION DE PRIME  
OPERATION LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION  
DES RAGONDINS**

20260120-01DC

Le Président,

Vu, la délibération n°20231120-14DCC du Conseil communautaire du 20 novembre 2023, dûment transmise en Préfecture de l'Ain le 20 novembre 2023, portant délégation d'attribution au Président ;

Vu, la demande de subvention enregistrée le 7 janvier 2026

Vu, l'attestation délivrée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain en date du 18/12/2025,

**DECIDE,**

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément aux charges et conditions énoncées au sein de la délibération n° 20231120-14DCC du Conseil communautaire du 20 novembre 2023, il est attribué l'aide financière suivante dans la limite des crédits inscrits au budget :

Bénéficiaire	Adresse	Nombre de ragondins capturés	Montant (en euros)
PROST MAURICE	MEZERIAT	188	188 €
PUSILLAND MARCEL	MEZERIAT	68	68 €
GATHERON PATRICK	MEZERIAT	60	60 €
JOACHY DENIS	MEZERIAT	281	281 €
CARBON CLAUDE	MEZERIAT	20	20 €

A Pont-de-Veyle, le 15/01/2026

Le Président,

Christophe GREFFET.



Notifié au bénéficiaire le : .....

 Communauté de communes de la Veyle  
Signature du représentant du bénéficiaire : .....

10 rue de la Poste - Le Château  
01290 Pont-de-Veyle

Tél. 03 85 23 90 15  
accueil@cc-laveyle.fr

www.cc-laveyle.fr

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20260115-20260120-01DP-AI  
Date de télétransmission : 20/01/2026.....  
Date de réception préfecture : 20/01/2026